



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation :

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOU, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/56 : LABELLISATION DU SYNDICAT MIXTE DES NAPPES SOUTERRAINES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON EN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN.

Le Maire présente la délibération du syndicat mixte des nappes souterraines de la plaine du Roussillon qui modifie ses statuts pour être labellisé en Etablissement Public Territorial de Bassin.

En qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin tel que défini par l'article L213-12, la labellisation facilite la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et en particulier :

- L'animation et la coordination pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) pour lesquels il a été mandaté par la Commission Locale de l'Eau ;
- L'animation et la coordination pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Plan Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour lesquels il a été mandaté par le Préfet des Pyrénées - Orientales.

En tant que membre du Syndicat Mixte, la commune dispose à réception du courrier du syndicat d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette proposition de labellisation, soit jusqu'au 10 octobre 2024.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **VALIDE** la modification statutaire du syndicat mixte des nappes souterraines de la plaine du Roussillon pour être labellisé en Etablissement Public Territorial de Bassin.

- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

